



KPMG SA
36 Rue Eugène Jacquet
59700 Marcq en Baroeul

Société Coopérative d'Intérêt Collectif Anonyme à Capital Variable SMartFr

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022
Société Coopérative d'Intérêt Collectif Anonyme à Capital Variable SMartFr
292 rue Camille Guérin - 59000 LILLE

KPMG SA
société française membre du réseau
KPMG constitué de cabinets
indépendants adhérents de KPMG
International Limited, une société de
droit anglais ("private company limited
by guarantee").

SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
775726417 RCS NANTERRE



KPMG SA
36 Rue Eugène Jacquet
59700 Marcq en Baroeul

Société Coopérative d'Intérêt Collectif Anonyme à Capital Variable SMartFr

Siège social : 292 rue Camille Guérin - 59000 LILLE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée Générale de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Anonyme à Capital Variable SMartFr,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Anonyme à Capital Variable SmartFr relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.



Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « continuité d'exploitation » de l'annexe des comptes annuels qui mentionne le plan de redressement adopté par le Tribunal de commerce le 14 décembre 2022.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie "Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation", nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Les autres informations fournies dans le rapport de gestion et les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires relatives l'Assemblée Générale appellent de notre part l'observation suivante :

En application de la loi, nous vous signalons que contrairement aux dispositions de l'article L233-6 du code de Commerce, le rapport de gestion ne fait pas mention des résultats de l'ensemble de la société, des filiales de la société et des sociétés qu'elle contrôle par branche d'activité.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle



Société Coopérative d'Intérêt Collectif Anonyme à Capital Variable SMartFr
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2022

estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Société Coopérative d'Intérêt Collectif Anonyme à Capital Variable SMartFr
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2022

Marcq en Baroeul, le 26 juin 2023

KPMG SA

Maxime Brion
Commissaire aux comptes

Bilan Actif

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	88 284	88 284		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	48 262	48 262		
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	133 178	80 416	52 763	57 659
	Immobilisations en cours				
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	101 767	20 862	80 905	98 905	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts	66 993	7 000	59 993	74 996	
Autres immobilisations financières	24 120		24 120	23 079	
	TOTAL (II)	462 604	244 823	217 781	254 638
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	22 934		22 934	21 876
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	3 099 872	684 464	2 415 408	4 272 912
	Autres créances	1 411 536	257 587	1 153 949	1 226 547
Capital souscrit appelé, non versé	510 990		510 990	501 509	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	1 296 533		1 296 533	774 939	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	18 907		18 907	24 952
	TOTAL (III)	6 360 771	942 051	5 418 720	6 822 735
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecarts de conversion actif (VI)					
	TOTAL ACTIF (I à VI)	6 823 375	1 186 874	5 636 501	7 077 374

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

1 041

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		31/12/2022	31/12/2021
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	8 412 510	8 426 100
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(10 672 649)	(10 135 959)
	Résultat de l'exercice	(1 478 067)	(536 690)
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total des capitaux propres		(3 738 206)	(2 246 549)
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques	605 723	581 000
	Provisions pour charges		
Total des provisions		605 723	581 000
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 459	8 300
	Emprunts et dettes financières divers (3)	562 832	316 097
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	363 966	440 818
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 009 082	3 017 188
	Dettes fiscales et sociales	1 959 857	4 627 521
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 514	
Autres dettes	3 870 788	331 484	
Produits constatés d'avance (1)			
Total des dettes		8 768 985	8 742 923
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF		5 636 501	7 077 374
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(1 478 067,23)	(536 689,68)
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		4 047 640	7 319 683
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		2 459	8 300
(3) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat ^{1/2}

				31/12/2022	31/12/2021
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	4 990 992	819 995	5 810 987	9 226 628
	Montant net du chiffre d'affaires	4 990 992	819 995	5 810 987	9 226 628
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			1 299	53 311
Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			56 876	20 100	
Autres produits				1 522	
Total des produits d'exploitation (1)				5 869 162	9 301 561
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			5 706	33 611
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			1 855 896	3 136 665
	Impôts, taxes et versements assimilés			167 556	251 706
	Salaires et traitements			4 112 812	6 286 190
	Charges sociales du personnel			1 250 703	2 243 656
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			22 828	19 748
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations					
- sur actif circulant			241 248	221 103	
Dotations aux provisions			53 500		
Autres charges			128 256	304 149	
Total des charges d'exploitation (2)				7 838 506	12 496 828
RESULTAT D'EXPLOITATION				(1 969 344)	(3 195 267)

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2022	31/12/2021
RESULTAT D'EXPLOITATION		(1 969 344)	(3 195 267)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	46	64 3 851 030
Total des produits financiers		46	3 851 094
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		20 100 651 106
Total des charges financières			671 206
RESULTAT FINANCIER		46	3 179 888
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(1 969 298)	(15 379)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	582 775 6 000 286 007	47 959 1 643 59 661
Total des produits exceptionnels		874 782	109 263
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	109 328 18 000 256 223	49 741 19 285 561 548
Total des charges exceptionnelles		383 551	630 574
RESULTAT EXCEPTIONNEL		491 231	(521 311)
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES			
TOTAL DES PRODUITS		6 743 989	13 261 918
TOTAL DES CHARGES		8 222 056	13 798 608
RESULTAT DE L'EXERCICE		(1 478 067)	(536 690)
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs (3) dont produits concernant les entreprises liées (4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

Annexe

Faits majeurs de l'exercice

L'exercice 2022 a été marqué par le redressement de la coopérative au sens large. A la fois, la procédure de redressement judiciaire ouverte le 28 février 2022, mais également la mise en place du plan de continuation adopté par l'assemblée des associés fin 2021 avec le soutien de la Fondation Smartbe face à la situation de crises dans laquelle s'était enlisée la coopérative suite à la décision de Pôle Emploi.

L'année s'est littéralement découpée en deux temps : la période liée au plan social et l'après plan social.

Début 2022, dans l'impossibilité de faire face à la dette vis-à-vis de la caisse de retraite Audiens s'élevant à près de 900K€ et pour laquelle le plan d'étalonnement proposé avait été rejeté, la Direction de la coopérative n'a eu d'autres choix que de solliciter la protection du tribunal de commerce et demander l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire afin de pouvoir se donner le temps de bâtir un plan d'apurement de ses dettes. Cet événement est intervenu alors que les négociations sur le Plan de Sauvegarde de l'Emploi avaient été ouvertes, ce qui a nécessité de reprendre la procédure sous la conduite de l'administrateur judiciaire et dans le cadre spécifique d'une procédure accélérée. Au climax du conflit social et de la tension avec les élus représentants du personnel, le déclenchement de la procédure a engendré une série d'actions de leur part : communications massives et contre-informations à destination de tous les membres, création d'un site internet de détournement, campagne de presse, interpellations des administrateurs belges et occupation des locaux à Bruxelles qui, couplé à l'insécurité que peut représenter une procédure de redressement, ont émuissé la confiance des membres - sociétaires et tendu un peu plus le climat général de l'entreprise. Pour mettre fin au conflit et parvenir à un accord avec les représentants syndicaux dans le respect des engagements pris au lancement de la procédure, Smartfr a pu compter sur le soutien financier de la Fondation Smartbe.

Le plan de sauvegarde de l'emploi s'est donc soldé avec le licenciement pour motif économique de 21 salariés sur Smartfr et 28 à l'échelle de l'UES regroupant Smartfr, Grands Ensemble, Alterna et La Nouvelle Aventure sur les 63 salariés du groupement. Les salariés protégés, pour lesquels l'autorisation de l'inspection du travail est requise, ont quitté la structure mi-août 2022. Malgré le retard pris sur le plan initial, la coopérative a pour autant tenu son plan de réduction de charges qui incluaient la fermeture des bureaux physiques de Smartfr sur les territoires pour ne garder que Lille, Paris et Rennes :

On note notamment pour cette année 2022 :

- Une diminution de 40 K€ sur les frais de voyage et déplacement par rapport à 2021 ;
- Une diminution des loyers passant de 252 K€ en 2021 à 164 K€ en 2022 et un prévisionnel attendu à 56 K€ en 2023 ;
- Une diminution des coûts liés à l'informatique de l'ordre de 50 % comparés à 2021.

A cela s'ajoute une perspective très positive pour 2023 avec une diminution prévue de l'ordre de 75% des honoraires de conseil (avocats) ainsi qu'un objectif de réduction important (50 %) des honoraires d'intervenants externes (comptable, RH,).

Ainsi l'année 2022 se clôture avec une réduction de 38 % de son déficit par rapport à 2021 sur son résultat d'exploitation et on peut donc noter le redressement malgré une baisse d'activité significative et un PSE qui a pris du retard.

La procédure de redressement a par ailleurs eu pour effet de permettre la mise à jour du plan de continuation sous la conduite de l'administrateur judiciaire et d'aboutir à l'adoption de ce plan le 14 décembre 2022, actant ainsi la sortie de la période d'observation.

Faits majeurs de l'exercice

Continuité d'exploitation

Comme exposé dans les faits significatifs de l'exercice, une procédure de redressement judiciaire a été ouverte le 28 février 2022 et elle s'est terminée le 14 décembre 2022 par le jugement du Tribunal de Commerce de Lille validant le plan de redressement présenté. Ce plan de redressement repose notamment sur les hypothèses suivantes :

- L'arrêt progressif de l'activité déficitaire ;
- La création d'une société de portage salariale ;
- Le soutien financier de SMARTBE ;
- Un étalement sur 10 ans du passif à apurer de 3 M€.

Une diminution des charges est attendue sur 2023 suite au licenciement économique de 21 salariés sur SMARTFR et à la réduction des sites géographiques.

SMARTBE a réalisé un apport en compte courant de 500 K€ et doit réaliser d'autres apports pour 300 K€ en 2023. De plus, ils ont accepté le remboursement de leur créance de 3,8 M€ à la fin du plan, sous réserve de sa parfaite exécution à l'égard des créanciers.

Comme exposé dans la note « événement post clôture », La société de portage, Coop portage, a été créée en 2023 avec un excédent attendu dès la première clôture.

De même, SMARTFR a formulé une demande d'indemnisation de 6,2 M€ envers Pôle Emploi au regard du préjudice subi dans le litige les opposant. En cas de jugement favorable, une partie du gain net de la décision définitive de condamnation sera consacrée aux règlements des créanciers.

La confiance accordée dans ce plan de redressement par le Tribunal de Commerce et le constat des actions déjà engagées ont conduit SMARTFR à maintenir le principe de continuité d'exploitation pour l'arrêté des comptes clos au 31 décembre 2022.

Evenements postérieurs à la clôture

Les principaux événements survenus depuis la clôture ont été l'audience de fixation du passif auprès du tribunal de commerce qui s'élève donc à 3 739 k€ qui seront étalés sur 10 ans et la réception des conclusions de Pôle Emploi dans l'affaire qui nous oppose à eux concernant la radiation de nos comptes employeurs dans l'audiovisuel et le spectacle vivant avec une date d'audience de mise en état fixée au 19 juin 2023 et pour laquelle la coopérative formule une demande indemnitaire pour les préjudices subis de plus de 6,2 millions d'euros.

L'année 2023 sera pleinement consacrée à la poursuite du plan de continuation : la création de la coopérative de portage salarial Coop Portage, l'arrêt du service production de projet, le déploiement de l'offre de service de gestion sociale et solidaires des salariés (GDC) ainsi qu'à la stabilisation des équipes et du climat social serein retrouvé.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **5 636 501** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **6 743 989** euros et un total **charges** de **8 222 056** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-1 478 067** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2022** et finit le **31/12/2022**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les présents comptes ont été arrêtés conformément aux principes édictés par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, modifié par les règlements ANC n° 2015-06 du 23 novembre 2015 et ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Règles et Méthodes Comptables

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achats payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/202
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	136 546					136 546
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	136 546					136 546
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers	66 218		601			66 819
Matériel de transport						
Matériel de bureau, mobilier	49 028		17 331			66 360
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	115 246		17 932			133 178
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	119 767				18 000	101 767
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	105 075		1 041	15 003		91 113
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	224 842		1 041	15 003	18 000	192 880
TOTAL	476 634		18 973	15 003	18 000	462 604

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2022
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	136 546			136 546
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	136 546			136 546
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres Instal., agencement, aménagement divers	24 397	12 701		37 098
Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier	33 190	10 127		43 317
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	57 588	22 828		80 416
TOTAL	194 133	22 828		216 961

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement n des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et	Mode dégressif	A mort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et	Mode dégressif	A mort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencement aménagé divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour Investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMEENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres	581 000	309 723	285 000	605 723	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		581 000	309 723	285 000	605 723
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	20 862			20 862
		7 000			7 000
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	443 248	241 216		684 464
	Autres	308 562	32	51 007	257 587
PROVISIONS POUR DEPRECIATION		779 671	241 248	51 007	969 913
TOTAL GENERAL		1 360 671	550 971	336 007	1 575 635
Dont dotations et reprises {	- d'exploitation		294 748	50 000	
	- financières - exceptionnelles		256 223	286 007	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

		31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)	66 993		66 993
	Autres immobilisations financières	24 120	1 041	23 079
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	3 099 872	3 099 872	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	33 533	33 533	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	13 443	13 443	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	308 876	308 876	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	80 000	80 000	
	Groupe et associés (2)	1 037 355	1 037 355	
	Débiteurs divers	449 319	449 319	
	Charges constatées d'avances	18 907	18 907	
	TOTAL DES CREANCES	5 132 418	5 042 346	90 072
(1) Prêts accordés en cours d'exercice		6 668		
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice		21 671		
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		526 365		

		31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	2 459	2 459		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	2 004	2 004		
	Fournisseurs et comptes rattachés	2 009 082	2 009 082		
	Personnel et comptes rattachés	989 669	989 669		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	432 048	432 048		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	493 316	493 316		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	44 824	44 824		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	560 828	60 828	500 000	
	Autres dettes	3 870 788	13 409	3 857 378	
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
	TOTAL DES DETTES	8 405 019	4 047 640	4 357 378	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Dans les autres dettes, il y a le montant du RJ dont l'étalement n'est pas encore connu.

Produits à recevoir (avec détail)

	31/12/2022	31/12/2021	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	101 150	1 015 741	(914 590)	90,0
Autres créances	6 056	10 458	(4 402)	42,0
TOTAL	107 207	1 026 199	(918 992)	89,5

Le poste "Autres créances clients" est constitué des factures à établir au 31/12/2022 pour 101 K€.

Charges à payer (avec détail)

	31/12/2022	31/12/2021	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 459	4 465	(2 005)	44,9
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	756 299	1 240 021	(483 722)	39,0
Dettes fiscales et sociales	1 220 982	1 965 637	(744 655)	37,8
Dettes fournisseurs d'immobilisation		1 514	(1 514)	00,0
Autres dettes		12 327	(12 327)	00,0
TOTAL	1 979 740	3 223 964	(1 244 223)	38,5

Les charges à payer se composent principalement de :

- Factures non parvenues pour 756K€ ;
- Congés à payer pour 30K€ ;
- Charges fiscales et sociales annuelles à payer pour 133K€ ;
- Salaires activités à payer pour 865K€ ;
- Salaires à payer pour 193K€.

Charges constatées d'avance (avec détail)

	31/12/2022	31/12/2021	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	18 907	24 952	(6 046)	24,2
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	18 907	24 952	(6 046)	24,2

Capital social

		31 / 12 / 2022	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		280 870,00	30,0000	8 426 100,00
	Emises pendant l'exercice		1 559,00	30,0000	46 770,00
	Remboursées pendant l'exercice		2 022,00	30,0000	60 660,00
	Du capital social fin d'exercice		280 407,00	30,0011	8 412 510,00

Dont capital non versé 510 990 €

Note sur le compte de résultat

Ventilation du résultat 2022 par activité en €

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du Chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestation de services	5 634 092	96,96%
Produits des activités annexes	176 895	3,04%
TOTAL	5 810 987	100%

Le montant de chiffre d'affaires intracommunautaire et export inclus dans ce total est de 819 995€.

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Ventilation du résultat par activité en K€

	Gestion de contrat		Production projets		Smart audiovisuel		Smart SCIC		Total	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Chiffres d'affaires	135	138	5 498	8 032	0	7	178	1 050	5 811	9 227
Autres produits			1	53			57	22	58	75
Total produits d'exploit.	135	138	5 499	8 085	0	7	235	1 072	5 869	9 302
Achats et charges externes			593	1 376	7	13	1 261	1 781	1 862	3 170
Impôts et taxes			108	102	0		59	150	167	252
Salaires et charges sociales			4 248	6 240	-5	-21	1 121	2 311	5 364	8 530
Autres charges			99	211	0	12	347	322	446	545
Total des charges d'exploit.			5 049	7 929	2	4	2 788	4 564	7 839	12 497
Résultat d'exploitation	135	138	451	156	-2	3	-2 553	-3 492	-1 970	-3 195
Résultat financier							0	3 180	0	3 180
Résultat exceptionnel							491	-521	491	-521
Résultat net	135	138	451	156	-2	3	-2 062	-833	-1 479	-536

Effectif moyen

		31/12/2022	Interne
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		25
	Professions intermédiaires		
	Employés		87
	Ouvriers		
	TOTAL		112

Engagement retraite

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

La provision IFC est de 9 760 au 31/12/2022, elle était de 29 992 € au 31/12/2021. Elle n'est pas comptabilisée.

Les calculs retenus pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont basés sur :

- Les salariés permanents de SmartFR uniquement et non ceux des activités PP et Audiovisuelles ;
- L'indemnité légale ;
- L'âge de départ à la retraite : 65 ans ;
- Le taux de rotation du personnel : MOYEN ;
- Le taux moyen d'augmentation des salaires : 2% ;
- Le taux d'actualisation retenu : 2% ;
- Le taux moyen des charges sociales : 50%.

Engagements reçus

Des engagements ont été reçus de la part de Smart BE:

1. Clause de retour à meilleure fortune suite à l'abandon de créances de 3 851 030 euros par Smart BE. La Créance, qui fait l'objet de l'abandon de créance en 2021, est soumise à une clause de retour à meilleure fortune exigible, partiellement ou totalement, aux conditions mentionnées ci-après :
 - pour la première fois au plus tôt la seconde année qui suit l'abandon ;
 - dès que le bénéfice comptable, calculé avant impôt et avant prise en compte de ladite meilleure fortune sera positif;
 - à concurrence du « free cash-flow» (résultat net #REF+ amortissements+/- Provisions investissements de l'année courante limités aux amortissements de l'année courante) limité cependant à la moitié du bénéfice susvisé.

Remboursement de la Créance en cas de retour à meilleure fortune du débiteur :

En cas de retour à meilleure fortune, Smart Fr et Smart BE détermineront d'un commun accord les délais et modalités de remboursement de la Créance rétablie dans la comptabilité du Smart FR étant entendu que le montant annuel à rembourser au Créancier ne pourra excéder 40% du « free cash-flow» de l'année concernée.

Engagement retraite

2. Engagement reçu de SMART BE, courrier datant du 10 octobre 2022:

Dans le cadre de l'exécution du plan de redressement de Smart FR, Smart BE a pris les engagements suivants :

- Apport en compte courant bloqué jusqu'à la parfaite exécution du plan de redressement de 500 000€ au plus tard le 1 décembre 2022. Cette somme bénéficie de l'octroi du privilège de l'article 622-17 II et III du code de commerce;
- Apport en compte courant de 100 000 € au plus tard le 30 juin 2023;
- Apport en compte courant de 200 000 € au plus tard le 31 octobre 2023.

Filiales et participations

31/12/2022

	Capital	Capitaux propres	Q. part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
				Brute	Nette
A. Renseignements détaillés					
1. Filiales (Plus de 50 %)					
2. Participations (10 à 50 %)					
SMARTFR PRODUCTION ET SPECTACLE DONNES NON CONNU INITIATIVES ET CITES - DONNEES NON CONNUES UN GOUT D'ILLUSION - DONNEES NON CONNUES TRIPLE A PRODUCTION - DONNES NON CONNUES LA NOUVELLE AVENTURE - DONNEES NON CONNUES GRANDS ENSEMBLE					
176 070	(2 434 939)			71 430	
1. Filiales (Plus de 50 %)					
2. Participations (10 à 50 %)					
SMARTFR PRODUCTION ET SPECTACLE DONNES NON CONNU INITIATIVES ET CITES - DONNEES NON CONNUES UN GOUT D'ILLUSION - DONNEES NON CONNUES TRIPLE A PRODUCTION - DONNES NON CONNUES LA NOUVELLE AVENTURE - DONNEES NON CONNUES GRANDS ENSEMBLE					
			4 632 279	(419 123)	
B. Renseignements globaux					
	Filiales non reprises en A		Participations non reprises en A		
	françaises	étrangères	françaises	étrangères	
Capital					
Capitaux propres					
Quote part détenue en pourcentage					
Valeur comptable des titres détenus - Brute					
Valeur comptable des titres détenus - Nette					
Prêts et avances consentis					
Montant des cautions et avals					
Chiffre d'affaires					
Résultat du dernier exercice clos					
Dividendes encaissés					